



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Union européenne

Question au Gouvernement n° 2105

Texte de la question

UNION POUR LA MÉDITERRANÉE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Guibal, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean-Claude Guibal. Monsieur le secrétaire d'État chargé des affaires européennes, l'Union pour la Méditerranée est entrée depuis peu dans sa phase active. D'une part, les réunions formelles des quarante-trois pays membres, dont la suspension avait été décidée par les pays arabes après le conflit de Gaza, ont pu reprendre. D'autre part, le premier secrétaire général de l'Union pour la Méditerranée, le Jordanien Ahmad Massadeh, a pris ses fonctions début mars à Barcelone.

On ne peut que se réjouir de voir l'UPM, qui fut inventée, voulue et initiée par le Président de la République, devenir enfin opérationnelle. De même, il importe de féliciter avec chaleur la coprésidence française qui a su, au travers de multiples obstacles, poursuivre ce projet et le faire aboutir.

L'UPM a pour objectif d'intensifier la coopération entre les pays méditerranéens sur tous les plans, en particulier économique, social et politique, de renforcer les liens entre l'Union européenne et l'espace méditerranéen et de faire du tout une composante significative d'un monde multipolaire.

L'UPM s'est dotée pour ce faire d'une coprésidence stable, d'organes directeurs et d'un secrétariat permanent. Elle est désormais prête pour l'action.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'État, nous préciser les enjeux de la relance de l'Union pour la Méditerranée dans la perspective notamment du prochain sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'UPM qui aura lieu les 6 et 7 juin prochains ?

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes.

M. Pierre Lellouche, *secrétaire d'État chargé des affaires européennes*. Monsieur le député, l'Union pour la Méditerranée initiée par le président de la République lors du sommet du 13 juillet 2008, a beaucoup souffert des événements au Proche-Orient, notamment de l'affaire de Gaza. Cela étant, la détermination du Gouvernement et du Président à soutenir cette structure déterminante pour la paix de cette région est toujours intacte. M. Kouchner et moi-même n'avons cessé d'y travailler.

Dans les semaines récentes, nous avons obtenu des avancées en matière institutionnelle et sur le lancement de projets. Un secrétaire général, le Jordanien Ahmad Massadeh, a été installé à Barcelone au début du mois de mars. Il est accompagné, je tiens à le souligner, de six secrétaires généraux adjoints, dont un Israélien, un Palestinien, un Turc et un Grec.

Un certain nombre de projets, j'y insiste, sont en train d'être précisés. Dans les trois mois qui viennent, d'ici au mois de juin prochain, toute une série de réunions ministérielles seront organisées sur les thèmes de l'eau, de l'environnement, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et du développement rural.

Par ailleurs, en appui à ce travail, une sixième session spéciale de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, chère au cœur de bien des parlementaires, sera organisée à Amman.

Enfin, nous travaillons à la préparation du prochain sommet de Barcelone, qui sera le deuxième sommet à réunir des chefs d'État. À cette occasion, nous céderons la présidence à l'Espagne pour la rive nord de la Méditerranée.

Je crois que la France peut être fière de cette initiative voulue par le Président de la République de constituer

une maison commune sur les deux rives de la Méditerranée pour la paix et le co-développement.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Guibal](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2105

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 2010